

Une école libre pour Chaumontel, Chantilly, Senlis... de la grande section au CM2

## L'Espérance jour après jour...

- Par la pièce de Noël « Stella matutina »**, les enfants nous ont entrouvert le ciel et nous ont plongés dans un univers céleste où les habitants du Paradis s'entendent pour apporter la joie aux petits enfants de la terre. Même la Vierge Marie se dépouille d'une belle étoile de son manteau pour la faire briller au firmament des hommes. Alors, levez les yeux, car « l'étoile du matin » est toujours là qui nous sourit : la plus belle, la plus brillante de toutes. Un grand bravo aux artistes en herbe et aux maîtresses pour cette féerie !

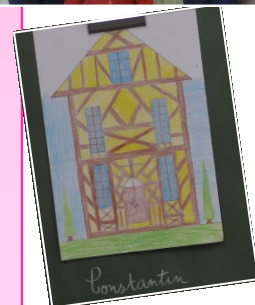
- Rentrée de janvier** : les élèves sont bien gâtés par les maîtresses ! Les uns ont reçu de petites chaufferettes douillettes qui dégagent quelque chaleur. A glisser absolument dans les poches pour la récré ! D'autres ont reçu raquettes et volant de badminton. Un filet est tendu à travers la cour intérieure pour que les élèves s'entraînent.

- Une maman bénévole assure désormais la **cantine le jeudi**. Les histoires qu'elle lit et les jeux qu'elle apporte et organise pour la récréation qui suit, remportent un vif succès ; les élèves attendent le jeudi avec impatience. Merci Bénédicte !

- Réunion parents-professeurs** : maintenant que l'année est bien lancée, voici l'occasion de se rencontrer pour faire un point sur chaque élève.

- Romain Renaud, un papa charpentier**, vient parler de colombage aux enfants. Il évoque les rues au Moyen-âge puis la structure des maisons. Chaque élève veut savoir si la maison qu'il a dessinée résisterait à l'épreuve du réel. Certains petits architectes ont encore des progrès à faire...

- Mardi Gras est là**, dès la reprise. Chacun apporte de quoi se déguiser. Deux mamans offrent des gaufres chaudes aux élèves et aux maîtresses. Pendant que cela chauffe, les élèves gambadent et s'en donnent à cœur joie. Puis, c'est la dégustation d'un plantureux goûter.



**Parlez-en autour de vous !**

La boutique en ligne fait peau neuve !

Trouvez vos cadeaux sur : [www.ecole-lesperance.fr](http://www.ecole-lesperance.fr)  
Onglet « Boutique en ligne ».

## Bénédictio et consécration de la nouvelle école à Saint Joseph



Le dimanche 19 mars, saint Joseph a été mis particulièrement à l'honneur, à l'occasion de la bénédiction de l'école. **Sa statue, bénie ce jour, a pris place dans l'oratoire**, bien en valeur et en beauté aux côtés de son Epouse, la Sainte Vierge Marie.

C'était une promesse faite il y a longtemps, si l'Espérance parvenait à déménager. L'abbé a posé quelques questions aux enfants sur leur **nouveau saint protecteur** (les réponses ont fusé ! ) avant de bénir les locaux, passant de classe en classe. Les enfants ont chanté un cantique et achevé leur neuvaine à saint Joseph, accompagnés de tous les adultes réunis autour d'eux. Un beau chant à la Vierge a couronné la cérémonie, emplissant l'école d'une ferveur partagée.

Un buffet convivial et festif a réuni **parents, familles** et nombreux **amis** pendant que les élèves se retrouvaient pour jouer avec les **anciens élèves** venus pour l'occasion.

Merci, Saint Joseph !



### A vos agendas !

**Chemin de Croix des élèves : le 30 mars**

**Vente de printemps : détails sur le site**

A l'école : les 27, 28 et 29 avril

A Senlis : les 1<sup>er</sup> et 2 mai

**Portes ouvertes :**

samedi 29 avril de 10h à 12h

**Pèlerinage pour tous :**

le 11 mai à Coye-la-Forêt

### Zoom sur l'école

Chaque après-midi, les CE reprennent le travail par une « évocation » qui consiste, d'après la méthode La Garanderie, à se remémorer ce qui a été appris le matin sans autre support que la mémoire.



Puis vient le moment que les élèves aiment tant : la maîtresse lit une histoire. Ils ont ainsi découvert la **mythologie** grecque à travers l'histoire de Thésée, puis écouté les contes écrits par le père de M. Perreau, notre catéchiste. Maintenant, c'est l'histoire d'Ulysse. Ils en attendent chaque jour la suite avec impatience.

### Le mot du trésorier

L'école

« Priorité absolue » du carême 2017 !

Chers amis et bienfaiteurs,

La consultation de cahiers de CM2 d'une école privée ou de manuels de grands éditeurs - affichant fièrement « nouveaux programmes » - explique à elle seule le choix qu'ont fait 900 écoles - dont 90 nouvelles en 2016 - pour rester totalement libres. Une raison supplémentaire d'investir dans un enseignement catholique et scrupuleux des fondamentaux! De notre côté, nous constatons un intérêt croissant pour la grande section.

Comme vous le voyez dans cette lettre aux amis, l'Espérance vit et ne demande qu'à se développer!

Sur le front des dépenses, nous avons dû remplacer dans l'urgence le chauffage d'une classe, n'ayant pas résisté aux grands froids de début janvier. L'autorisation d'installer la cour de récréation, plus proche et plus sécurisée que le jardin public, est enfin arrivée ! C'est donc 5 500 € à décaisser pour le matériel ; ils s'ajoutent aux 17 000€ restant à trouver pour assurer le financement courant de l'école cette année.

Parce que nos bienfaiteurs ne nous oublient pas et que les parents y veillent fidèlement, nous pouvons rester libres. Les moyens de nous aider figurent sur le bulletin joint. N'hésitez plus ! Soyez grandement remerciés.

Jean Kayanakis

# Bénéficiez de réduction d'impôt

Monsieur  Madame  Monsieur et Madame

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

## Carême 2017 : choisissons de soutenir l'enseignement libre

Par **chèque** ci-joint de \_\_\_\_\_ €, à l'ordre de **AGOCE\* l'Espérance**

Par **virement** de \_\_\_\_\_ €, au profit de AGOCE\*

ce jour,  chaque mois,  chaque trimestre

IBAN: FR76 1870 6000 0072 1799 1540 217 - BIC (Bank Identifier Code) : AGRIFRPP887

(et j'envoie mon adresse postale par mail : [ecole-lesperance@hotmail.fr](mailto:ecole-lesperance@hotmail.fr) pour recevoir mon reçu fiscal)

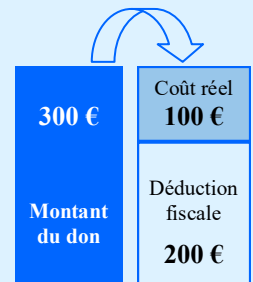
**Spécial ISF** Par chèque ci-joint de \_\_\_\_\_ €, à l'ordre de **Fondation pour l'école**

« Mon impôt, je préfère qu'il serve à une cause que je choisis » Mme C.

Quelle partie peut être déduite de votre impôt?

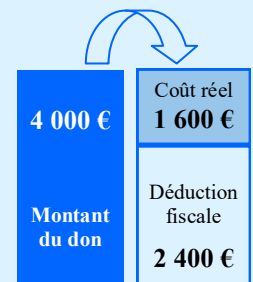
- Si vous êtes un **particulier**

Vous bénéficiez d'une réduction de l'impôt sur le revenu (IRPP) à hauteur de **66% du montant de votre don**, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable.



- Si vous êtes assujetti à l'**impôt sur la Fortune (ISF)**

Vous bénéficiez d'une réduction de l'impôt à hauteur de **75% du montant de votre don**, dans la limite de 50 000 € (ou 45 000 € si vous investissez par ailleurs dans les dispositifs ISF-PME).  
 La **Fondation pour l'école**, reconnue d'utilité publique, reçoit votre don.  
 Elle nous aide régulièrement.



- Si vous êtes une **entreprise**

Vous bénéficiez d'une réduction de l'impôt sur les sociétés (IS) de **60% du montant de votre don**, dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires.